



CONTRAT DE LOCATION OU DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE

RENSEIGNEMENTS SUR LE LOCATAIRE

Habitant SAINT-MARS-D'OUTILLE

Extérieur

Association

NOM Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone

Adresse e-mail

Dates de réservation

Vin d'honneur (6 heures) 90 € 135 €

Forfait week-end (du samedi 10h00 au lundi matin 8h00) 250 € 375 €

Le présent contrat ne sera définitif qu'à réception de toutes les pièces.

PIECES A FOURNIR

Justificatif de domicile.

2 chèques de caution d'un montant de 200 € et 900 € pour les particuliers et associations non communales.

1 chèque de caution au nom de l'association d'un montant de 200 € pour les associations communales.

1 Chèque de règlement représentant la moitié de la location pour les particuliers et associations non communales (forfait WE : 125 € / 187.50 € - VH : 45 € / 67.50 €).

Attestation d'assurance responsabilité civile.

Fait à Saint Mars d'Outillé, en double exemplaire le

Signature du locataire,
Précédée de la mention « Lu et approuvé »

La Municipalité